L'ANSM en bref

Read the english version

L’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est l’acteur public qui permet, au nom de l’État, l’**accès aux produits de santé** en France et qui **assure leur sécurité** tout au long de leur cycle de vie. Au cœur du système de santé, **nous agissons au service des patients** et de leur sécurité, aux côtés des professionnels de santé et en concertation avec leurs représentants respectifs.
Nous favorisons l’**accès à des produits innovants** via des procédures d’autorisation adaptées à chaque stade de la vie du médicament avant et après sa mise sur le marché.
Au travers de nos évaluations, nos expertises et notre politique de surveillance,**nous nous assurons que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, accessibles et bien utilisés**.
Nous sommes **1 000 collaborateurs**, répartis sur trois sites : Saint-Denis, Lyon et Montpellier-Vendargues.
Nous nous appuyons sur un **réseau d’expertise et de surveillance national, européen et mondial** dans le respect des principes de déontologie et de transparence.

Qui sommes-nous ?



A la découverte de l'ANSM - Téléchargez le livret de l'usager